

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Bourges, le 5 mars 2018

## MISE EN PLACE D'UN RADAR CHANTIER

Dans le cadre de la création du carrefour giratoire desservant la future ZAC du Moutet, à Bourges, la préfecture du Cher vous informe qu'un radar de chantier sera opérationnel à compter du 8 mars jusqu'à la fin des travaux prévus mi-juin 2018.

Cet équipement sera installé le long de la RN142 à proximité de la zone de travaux et contrôlera les deux sens de circulation où la vitesse maximale autorisée est de 50 km/h. Des panneaux d'information seront installés, dans chaque sens de circulation, de part et d'autre de la zone contrôlée.

Le trafic sur ce tronçon de la RN142 est de 12 200 véhicules par jour (les deux sens confondus) avec environ 29% de poids-lourds. Entre 2012 et 2016, on décompte 3 accidents sur le tronçon contrôlé qui ont provoqué 2 décès et 5 blessés.

Protéger le personnel de chantier et l'ensemble des usagers de la route, afin de permettre à tous de circuler sur une route plus sûre et de manière plus sereine, est l'un des objectifs des radars automatiques.

La Préfète du Cher

### Contacts presse :

Bureau de la représentation de l'État et de la communication : 02 48 67 34 36 - [pref-communication@cher.gouv.fr](mailto:pref-communication@cher.gouv.fr)  
Préfecture du Cher - Place Marcel Plaisant - CS 60022 - 18020 BOURGES Cedex  
Tél : 02 48 67 18 18 - Fax : 02 48 67 34 44 - [www.cher.gouv.fr](http://www.cher.gouv.fr)



[@Prefet18](https://twitter.com/Prefet18)



Préfet du Cher